

PERMANENCES DALO/DAHO A MEUDON

BILAN AU PRINTEMPS 2016

Dix associations meudonnaises ont décidé d'ouvrir des permanences DALO/DAHO en novembre 2013. *Près de deux ans et demi après, elles en tirent un premier bilan.*

L'équipe d'accueil comporte une dizaine de membres. Elle propose deux accueils par mois (un vendredi après-midi et un samedi après-midi) et des rendez-vous pour répondre à des urgences, sauf pendant les mois de juillet (un seul accueil) et d'août (pas d'accueil).

En vingt-neuf mois (novembre 2013 - mars 2016), 142 ménages représentant 317 personnes, en quasi-totalité vivant à Meudon ont été reçues. L'équipe a aussi renseigné par téléphone sur les critères retenus par la commission de médiation départementale (COMED) et sur la façon de boucler les dossiers de recours. Les personnes sont généralement envoyées par des assistantes sociales ou par la mairie (service logement, CCAS).

Alors que pendant les premiers mois il était noté qu'une large part des personnes reçues aurait besoin d'un accompagnement social dans leurs nouveaux logements, cela n'est plus généralement le cas. La permanence reçoit principalement des personnes qui sont en France depuis quelques années seulement, souvent autonomes et dynamiques mais handicapées par une insuffisante maîtrise du français et un manque de relations. De plus en plus nombreux sont celles qui reviennent à la suite de demandes de précisions ou d'avis négatifs de la COMED. Les tâches de suivi des suites données aux recours compensent jusqu'à maintenant une certaine réduction du nombre de nouveaux demandeurs de rendez-vous.

Ces permanences ont aidé à remplir 76 dossiers DALO et 16 dossiers DAHO et à rédiger des recours gracieux et contentieux. Dans environ 40 % des situations rencontrées, il a fallu expliquer qu'un dossier DALO ne serait pas éligible par la commission de médiation en raison de ses critères de plus en plus restrictifs. Les personnes reçues attendent alors souvent des conseils. Un livret d'information sur les aides à la location et sur les possibilités de logements en dehors des Hauts de Seine est en cours de constitution car nombreux sont ceux qui n'ont pas d'attaches particulières à Meudon. Ils sont orientés vers un site Internet, récemment créé, sur les logements sociaux immédiatement disponibles en France (www.monbailleur.com). Mais il y a un besoin énorme d'informations et d'accompagnement social pour favoriser la mobilité géographique.

Le poids du loyer dans le budget du ménage n'étant pas un critère retenu pour le DALO, le principal motif de recours dans les dossiers préparés est la sur-occupation, puis viennent l'hébergement chez des tiers ou la famille et enfin les menaces d'expulsion qui résultent soit de la volonté du propriétaire de vendre ou de récupérer son bien pour y habiter ou loger ses enfants - ou parfois de mettre fin à des retards de paiement - soit de décisions du juge relatives à des divorces et des indivisions. A l'origine d'au moins la moitié des demandes, il y a l'éclatement des familles.

Dans un contexte assez difficile puisqu'un peu plus de la moitié seulement des déclarés prioritaires de Meudon ont été relogés, le groupe meudonnais reste mobilisé pour aider ces personnes en difficulté, souvent égarées dans les labyrinthes de nos institutions, et se donner ainsi la possibilité de témoigner des besoins d'une population peu visible dans nos quartiers et par suite mal connue. |